ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prévention

Question écrite n° 75207

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les dispositions prises pour la désinfection dans les crèches. En effet, la vague récente de grippe montre une nouvelle fois qu'il est essentiel de lutter efficacement contre la diffusion des bactéries et virus en général et dans les lieux collectifs en particulier. Cela prend une acuité toute particulière dans le milieu de la petite enfance. Or, force est de constater que dans beaucoup de pays européens, des dispositions toutes particulières sont par exemple prises afin de procéder de façon systématique et efficace à la désinfection des jouets dans les crèches à l'instar de ce qui se fait dans les pays scandinaves, l'Allemagne, l'Autriche ou encore la Suisse. Il souhaite donc savoir quelles dispositions réglementaires ont été mises en place par le Gouvernement afin d'inciter les crèches à systématiser des mesures de désinfection des jouets en France.

Texte de la réponse

L'hygiène en collectivité de jeunes enfants est un élément fondamental dans la prévention de la transmission de pathologies infectieuses. Les personnels habilités à travailler dans les structures d'accueil de jeunes enfants telles que les crèches disposent de compétences, relatives aux règles d'hygiène, acquises lors de leur formation. Ces personnels sont donc à même de prendre toutes les mesures adaptées à la situation en période d'épidémie afin de diminuer les risques de contamination. En outre, s'il n'existe pas de réglementation relative à la désinfection systématique des jouets, un guide du 28 septembre 2012, rédigé par le haut conseil de la santé publique intitulé « survenue de maladies infectieuses dans une collectivité. conduites à tenir » préconise le lavage quotidien des matériels et des jouets ainsi que le lavage régulier des peluches. Le lavage des mains est par ailleurs une mesure d'hygiène indispensable et efficace.

Données clés

Auteur : M. Patrick Hetzel
Circonscription : Bas-Rhin (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75207
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 mars 2015, page 1406
Réponse publiée au JO le : 9 février 2016, page 1192